



FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LA LUTTE À LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DES CÉRÉALES

Il existe plusieurs produits homologués contre la fusariose de l'épi des céréales (tableau 1). Ils permettent de réprimer la maladie lorsque les conditions s'y prêtent et s'ils sont appliqués au bon moment. Certains produits sont homologués seulement pour le blé, alors que d'autres le sont aussi pour d'autres espèces de céréales. Certains de ces produits permettent aussi de lutter contre plusieurs autres maladies affectant les feuilles, les épis et les tiges (tableau 2), mais la période optimale d'application pour réprimer ces autres maladies peut différer de celle recommandée pour réprimer la fusariose de l'épi.

La liste des produits homologués contre la fusariose de l'épi des céréales s'accroît au fil des ans. FOLICUR^{MD} 432 F et FOLICUR^{MD} 250 EW (tébuconazole), BRAVO[®] 500, BRAVO[®] 720, BRAVO[®] ZN, ECHO 720 et ECHO 90DF (chlorothalonil) sont homologués pour réprimer la fusariose de l'épi chez **le blé seulement**. PROLINE^{MD} 480 SC (prothioconazole), PROSARO^{MD} 250 EC et PROSARO^{MD} 421 SC (prothioconazole et tébuconazole) sont homologués pour réprimer la fusariose de l'épi chez **le blé et l'orge**. Pour sa part, CARAMBA^{MC} (metconazole) est homologué pour réprimer la fusariose de l'épi chez **le blé, l'orge, l'avoine et le seigle**. Finalement, TWINLINE^{MC} (pyraclostrobine + metconazole) est homologué pour usage sur **le blé, l'orge, le seigle et le triticale**.

Depuis 2013, un agent de contrôle biologique est homologué pour la répression partielle de la fusariose de l'épi du blé. Il s'agit d'une souche de *Bacillus subtilis* var. *amyloliquefaciens* dont le produit porte le nom de BIOFONGICIDE TAEGRO[®] (Novozymes BioAg Limited, Saskatoon).

Certains produits ne sont pas commercialisés ou distribués dans nos régions en raison d'ententes ou de stratégies commerciales. Contactez les distributeurs à ce sujet.

Pour plus d'information sur ces homologations ou pour toute autre question sur le sujet, vous pouvez communiquer directement avec le Service de renseignements de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) par téléphone (1 800 267-6315) ou par courriel (pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca), ou consulter leur site [Web](http://www.ara.gc.ca).

Tableau 1. Fongicides homologués pour la lutte à la fusariose de l'épi des céréales

Produit	Fabricant/Distributeur	Espèce traitée					Indices IRPeQ	
		Blé	Orge	Avoine	Seigle	Triticale	Santé (IRS)	Environnement (IRE)
BIOFONGICIDE TAEGRO® FTSS (anglais)	Novozymes BioAg Ltd 1 888 744-5662	√					5	ND
BRAVO® 500 FTSS	Syngenta protection des cultures Canada, inc. 1 877 964-3682	√					442	12
BRAVO® 720 FTSS (anglais)	Syngenta protection des cultures Canada, inc. 1 877 964-3682	√					436	12
BRAVO® ZN FTSS (anglais)	Syngenta protection des cultures Canada, inc. 1 877 964-3682	√					442	12
CARAMBA® FTSS	BASF Canada inc. 1 877 371-2273	√	√	√	√		191	92
ECHO® 720 FTSS	United Agri Products Canada inc. (distributeur) 1 800 265-4624	√					436	12
ECHO® 90DF FTSS	United Agri Products Canada inc. (distributeur) 1 800 265-4624	√					222	12
FOLICUR® 432 F FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√					206	92
FOLICUR® 250 EW FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√					206	92
FUSE ^{MC} FTSS (1)	Syngenta protection des cultures Canada, inc. 1 877 964-3682	√					206	92
PALLISER ^{MC} FTSS (1) (anglais)	Viterra inc. 1 866 569-4411	√					206	92
PROLINE® 480 SC FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√	√		√	√	50	3
PROSARO® 250 EC FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√	√				243	94
PROSARO® 421 SC FTSS (anglais)	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√	√				243	94
TWINLINE ^{MC} FTSS	BASF Canada inc. 1 877 371-2273	√	√		√	√	257	166

ND : non disponible

(1) Ces produits sont l'équivalent exact du FOLICUR® et sont commercialisés par des distributeurs différents.

Tableau 2. Autres maladies⁽¹⁾ contrôlées par les produits homologués contre la fusariose

Culture	Produits commerciaux et maladies	Blanc	Moucheture	Rouille brune (des feuilles)	Rouille jaune	Rouille noire (de la tige)	Tache bronzée	Tache des glumes	Tache helminthosporienne	Tache septorienne	Rayure réticulée ⁽²⁾	Rhynchosporiose ⁽²⁾	Rouille couronnée ⁽³⁾	Tache ovoïde ⁽³⁾
Avoine	CARAMBA [®]												✓	✓
Blé	BIOFONGICIDE TAEGRO [®]													
	BRAVO [®] 500						✓	✓		✓				
	BRAVO [®] 720						✓	✓		✓				
	BRAVO [®] ZN						✓	✓		✓				
	CARAMBA [®]		✓	✓			✓		✓	✓				
	ECHO [®] 720						✓	✓		✓				
	ECHO [®] 90DF						✓	✓		✓				
	EVITO [®] 480 SC + CARAMBA [®]	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓				
	EVITO [®] 480 SC + FOLICUR 250 EW													
	EVITO [®] 480 SC + FOLICUR 432 F													
	EVITO [®] 480 SC + PALLISER	✓		✓	✓		✓			✓				
	EVITO [®] 480 SC + PROSARO 250 EC	✓		✓	✓		✓			✓				
	EVITO [®] 480 SC + FUSE ^{MC}	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓				
	EVITO [®] 480 SC + PROLINE 480 SC	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓				
	FOLICUR [®] 250 EW	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓				
	FOLICUR [®] 432 F	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓				
	FUSE ^{MC}	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓				
	PALLISER ^{MC}	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓				
	PROLINE [®] 480 SC			✓			✓	✓		✓				
	PROSARO [®] 250 EC	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓				
PROSARO [®] 421 SC	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓					
TWINLINE ^{MC}	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓					
Orge	CARAMBA [®]			✓					✓		✓	✓		
	EVITO [®] 480 SC + CARAMBA [®]				✓				✓		✓	✓		
	EVITO [®] 480 SC + PROLINE [®] 480 SC	✓		✓	✓		✓		✓		✓	✓		
	PROLINE [®] 480 SC								✓		✓	✓		
	PROSARO [®] 250 EC	✓		✓	✓				✓	✓	✓	✓		
	PROSARO [®] 421 SC	✓		✓	✓				✓	✓	✓	✓		
	TWINLINE ^{MC}				✓				✓		✓	✓		
Seigle	CARAMBA [®]	✓		✓	✓									
	PROLINE [®] 480 SC			✓	✓	✓								
	TWINLINE ^{MC}	✓		✓										

(1) En plus d'être homologués contre la fusariose des inflorescences, ces produits sont aussi homologués pour réprimer d'autres maladies. Veuillez consulter les étiquettes de ces produits pour plus de détails sur leur utilisation.

(2) Maladie spécifique de l'orge

(3) Maladie spécifique de l'avoine

Vous pouvez consulter [SAgE pesticides](#) pour obtenir plus d'information sur les produits commerciaux disponibles, vérifier si de nouveaux produits ont été homologués depuis la parution de ce communiqué et télécharger leurs étiquettes.

Veillez lire attentivement l'étiquette des produits et suivre scrupuleusement les directives du fabricant quant à l'utilisation et aux autres dispositions, prescriptions et précautions concernant les produits.

Les avertissements phytosanitaires au sujet de cette importante maladie des céréales sont livrés en cours de saison durant la période critique d'intervention avec un fongicide. Pendant cette période, qui couvre l'épiaison et la floraison du blé, l'épiaison de l'orge et l'émergence de la panicule de l'avoine, les avertissements donnent le niveau de risque général pour les différentes régions. Cette année, les niveaux de risque seront présentés sous forme de cartes mises à jour quotidiennement. Il importe toutefois de suivre le développement des cultures pour être en mesure d'utiliser correctement ces prévisions et intervenir, si nécessaire, au moment optimal avec un fongicide.

Liste des fongicides homologués révisée en 2015 par : Nathalie Bisson (Santé Canada)

Texte rédigé par : Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux

Mise à jour en 2015 par : Katia Colton-Gagnon, Claude Parent et Sylvie Rioux

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)
Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767
Courriel : katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca

Claude Parent – Coavertisseur
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181
Courriel : claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 13 – Grandes cultures – 28 mai 2015